

**Session Extraordinaire du 26 Novembre 2019**

**Plateforme de mobilisation et d'engagement pour « une région 100 % santé »**

**Intervention de Nadine BOISGERAULT**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

L'accès aux soins est devenu de plus en plus difficile en France et particulièrement dans notre région et remet donc en cause la création en 1945 de la sécurité sociale qui faisait la promesse essentielle : « *chacun doit avoir accès aux soins selon ses besoins et non selon ses moyens* ».

Or, l'évolution du système de santé qui est basé sur la rentabilité, ne correspond pas à l'évolution de la population et des pathologies.

D'un côté, l'Etat qui a une responsabilité centrale pour assurer l'accès aux soins, supprime les hôpitaux de proximité ; et de l'autre la Région construit des MSP, et des centres de santé qui ont du mal à recruter des médecins généralistes et spécialistes et pourtant la région augmente la formation des paramédicaux, préserve et accroît le maillage territorial de proximité.

La prévention et la promotion de la santé intègre l'éducation, le sport, l'alimentation et la qualité de l'environnement. Oui, il s'agit de diminuer les facteurs de risque qui pèsent sur la santé, et réduire les inégalités sociales de santé. Or, les plus démunis sont les plus exposés aux pollutions, aux consommations les plus menaçantes pour la santé.

Comment peut-on vouloir diminuer les maladies liées aux pollutions environnementales et industrielles, sensibiliser la population, quand l'activité industrielle et agroalimentaire continuent à faire ingérer des centaines de molécules suspectées d'avoir des effets néfastes pour la santé. Les fabricants d'aliments transformés à bas coût dans de gros volumes et de qualité moindre n'ont pas d'obligation de mentionner sur les étiquetages la présence de résidus d'auxiliaires industrielles de transformation qui sont reconnus toxiques pour le corps humain. Régulièrement des scandales sanitaires font l'actualité et bien sûr le rappel de produits pour intoxication depuis légion.

Il faudra également prévoir un afflux de maladies respiratoires chroniques dans les mois et années à venir résultant de l'exposition aux gaz lacrymogènes toxiques dont sont victimes les manifestants tous les week-ends, depuis un an.

Je finis mon intervention en évoquant les aides-soignants, infirmiers, et infirmiers en pratique avancée, qui ne sont pas à négliger dans cette mobilisation. Les conditions de travail de ces professionnels sont de plus en plus délétères, le nombre de patients à charge sont en constante augmentation, les salaires inadaptés au vue des responsabilités grandissantes, les prises en charges de plus en plus lourdes.

Certains soignants dénoncent les soins à la limite de la maltraitance qui résultent de ces conditions dégradées dans les secteurs en tension. Aujourd'hui il faut quelques semaines à 1 an pour avoir un poste dans les services d'urgence, de réanimation.

Également, les secteur de la gériatrie, soins de suite, de réadaptation, de handicap, de psychiatrie et les services à la personne peinent à recruter. Le salaire des aides-soignants débutants est de 1250 €, les infirmiers débutants de 1580 € en travaillant 2 week-ends par mois.

Le plan santé, basé sur la rentabilité financière, et non plus sur la compétence des soignants et les soins prodigués, ne permet plus aux soignants de donner un sens à leur mission. Pourtant dans tous ces secteurs en crise, les soignants le savent et le disent que pour rendre attractif ces métiers d'humain à humain, les salaires doivent être revalorisés et seul la mise en place d'effectifs plus conséquents leur permettra de prodiguer des soins de qualités dans le respect et la dignité du patient.